

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE « CIRCUITS COURTS »
DE LA CCLGA DU 15 OCTOBRE 2020**

Nassogne, le 21 octobre 2020

Présents :

- MME FABIENNE HAUSMANN, MR CHRISTIAN MULDER, MME CHANTAL VAN PEVENAGE , MME MICHÈLE ZEIDLER, MME FRANÇOISE LEDOUX, MR THIERRY MULDER, MR FRÉDÉRIC RENARD , MME MARIE-ALICE PEKEL,
- MR MARC QUIRYNEN, BOURGMESTRE,
- MME HENQUINET, ADMINISTRATION COMMUNALE
- INVITÉ : MR JOSÉ DOCK, PRÉSIDENT DE LA CLDR
- INTERVENANT : MME FANNY VANDERSMISSEN – FONDATION RURALE DE WALLONIE

Excusés :

- MR MARC ELLEBOUDT, MR JOSÉ LAMBORAY, MME CHARLINE KINET , MR BERTRAND WÉRON

Cette réunion est organisée en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie dans le cadre de l'élaboration du PCDR (Programme communal de développement rural).

1. Accueil du Bourgmestre

2. Bilan de la 1ère année de la CCLGA

La Commission est formée de membres venus d'horizons forts diversifiés.

La première année a été consacrée à mettre les membres à niveau sur l'agriculture (conférences PAC, sur la problématiques des élevages de poulets,).

La 2ème année, il faudrait redéfinir les objectifs, une pensée de fond « commune » de la commission sur l'agriculture que l'on souhaite à NASSOGNE. ;

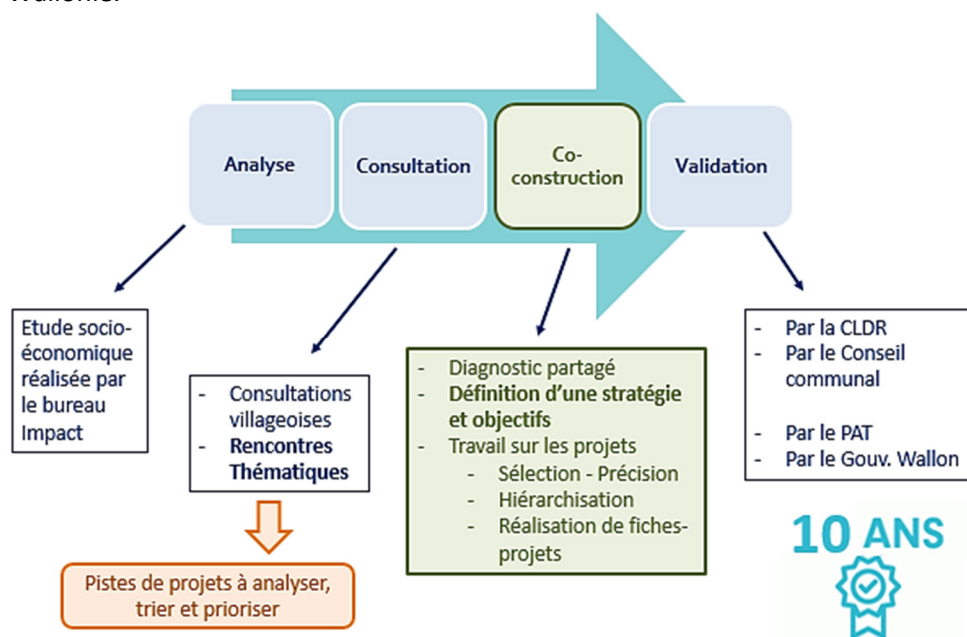
Il faudrait peut-être repartir des synthèses avec les questions posées et les retravailler lors d'une prochaine réunion.

- *Depuis la crise sanitaire, les consommateurs ont été nombreux à se tourner vers les circuits courts. Bien que certains aient repris d'anciennes habitudes désormais, il semble indispensable d'augmenter les petits producteurs locaux et d'améliorer les circuits courts.*
- *La Commission Agricole pourrait-elle mener une démarche de réflexion vers une position commune sur le sujet à Nassogne, inspirée des diverses présentations reçues jusqu'à présent ?*
- *Faire un état des lieux de l'agriculture à Nassogne, et définir un objectif « agricole » à part entière, en ce compris la dynamique des circuits courts serait bienvenu. La Commission Agricole pourrait s'y atteler.*

La CLDR a dans ses objectifs « Redéfinir l'agriculture à NASSOGNE » ; on pourrait travailler une fiche PCDR de façon conjointe avec la CCLGA.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Cette rencontre prend place dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement Rural entreprise par la commune de Nassogne, avec l'accompagnement du bureau Impact et de la Fondation Rurale de Wallonie.



Il s'agit d'un processus participatif, visant à définir avec la population et les élus un programme de projets et d'actions à mettre en œuvre en vue d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. L'Opération a débuté par les consultations villageoises au printemps 2019, puis s'est poursuivie par la mise en place de la CLDR – Commission Locale de Développement Rural. Celle-ci a identifié les thématiques représentant un enjeu pour l'avenir de la commune et nécessitant donc davantage de précisions. C'est ainsi qu'ont débuté les Rencontres Thématiques, en septembre 2019, qui se poursuivront jusqu'en avril 2020. La CLDR s'emparera ensuite de la matière et de travaillera sur les projets et actions à mettre en œuvre.

Le PCDR – Programme Communal de Développement Rural - devra être défendu, puis validé par le Gouvernement Wallon pour une durée maximale de 10 ans. **Le PCDR de Nassogne pourrait ainsi être valide de 2021 à 2031.**

2. LA RÉFLEXION « AGRICULTURE ET CIRCUITS COURTS »

La matière de la réunion est issue des consultations villageoises, de l'enquête soumise aux agriculteurs et producteurs de la commune, et de la Rencontre Thématiques Circuits courts du 10 mars 2020. De nombreuses propositions de projets ont été proposées, sur lesquelles la Commission Agricole est invitée à remettre un avis.

Pour rappel, l'ensemble de cette matière est public, et diffusée sur le site de la Commune consacrée au PCDR : <https://www.nassogne-odr.info/>

Le président de CLDR, José Dock, rappelle que la Commune a un rôle de diffusion. Si des membres de la Commission Agricole souhaite faire passer un article la Commune peut le publier.

Ces propositions de projets sont par ailleurs à mettre en relation avec la stratégie du PCDR.
Deux objectifs sont concernés :

- **Axe Economie – Objectif 1.1** : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
- **Axe Environnement et Energie – Objectif 2.3** : Mettre en valeur les initiatives en matière d'éco-consommation et de circuits courts

3. LES RÉACTIONS DE LA COMMISSION AGRICOLE

Les membres de la Commission Agricole, forts de leur expérience et connaissance, sont invités à réagir face aux différentes propositions de projet.

Un tableau est remis, par groupe de 2 ou 3, avec pour chaque proposition de projet différentes questions à se poser :

- Quelles remarques ou réactions spontanées
- Le projet est-il réaliste ? Faisable ?
- Comment peut-on se donner les moyens de réaliser le projet ?
- Faut-il préciser ou approfondir la proposition ?

Les réflexions de chacun des 3 groupe sont partagées dans un second temps en plénière. La synthèse des réflexions est reprise dans le tableau ci-après.

Remarque : un participant attire l'attention sur le fait que les avis exprimés lors de la réunion représentent les opinions d'une partie de la Commission, qui n'est pas toujours représentative de l'ensemble des agriculteurs-producteurs de la commune. Les réactions sont « orientées ». Pour y remédier, le questionnaire a été transmis aux membres de la Commission Agricole absents lors de la réunion, afin qu'ils puissent faire part de leurs avis. Ceux-ci ont été intégrés au tableau ci-dessus.

6. LES SUITES

Les propositions de projets, affinées par la Commission Agricole, seront discutées par la CLDR : faisabilité technique et financière, priorité, ... Les propositions retenues seront ensuite formulées par le bureau d'études Impact, sous forme de fiches-projets inscrites dans le Programme Communal de Développement Rural.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



Retrouvez toutes les informations relatives à l'ODR sur le site : www.nassogne-odr.info

Fanny Van Der Smissen
Agents de développement à la FRW

	Intitulé	<ul style="list-style-type: none"> • Vos réactions et remarques. • Est-ce pertinent ? Est-ce réaliste ? Comment se donner les moyens pour réaliser le projet ?
1	<p>Les attentes envers la Commission Agricole :</p> <p>Communication Défense des intérêts des agriculteurs et représentation de la profession auprès des autorités communales et des citoyens.</p> <p>Environnement : Orientation de l'agriculture vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, ainsi qu'une gestion globale du sol et de l'eau sur le territoire communal. Pourquoi ne pas innover et inciter à une agriculture plus respectueuse sur la commune de Nassogne ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Cela ne semble pas justifié car les liens entre les autorités communales et les agriculteurs de la commune sont étroits, les gens se connaissent, il n'y a pas de défaut de communication. Une communication améliorée vers les consommateurs est par contre souhaitable, ex : petits reportages, ... Attention que la Commission Agricole est apolitique et hétérogène, et que chacun a sa position. ➔ Souhaitable, très favorable, urgent ! La Commission Agricole n'est malheureusement pas représentative de l'ensemble des agriculteurs de la commune, même si elle partage le souhait de redéfinir les bases d'une agriculture respectueuse de l'environnement.
2	<p>Les aides à apporter aux agriculteurs-producteurs :</p> <p>Foncières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer un accès prioritaire aux jeunes agriculteurs pour les ventes d'herbes à Nassogne (pourquoi ne pas les mettre simplement en location temporaire aux jeunes agriculteurs ou maraîchers ?) • Mettre en place un observatoire des terrains libres sur la commune, et faciliter l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs/producteurs <p>Administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une aide pour compléter les dossiers urbanistiques • Disposer d'une aide financière et/ou humaine pour la distribution de toutes-boîtes • Création d'un circuit de valorisation de produits de qualité différenciée. <p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une cuisine afsca partagée • Un magasin coopératif/collectif pour les produits locaux • Entretien des routes de campagne et abords (en veillant à l'accessibilité des parcelles par le matériel agricole actuel). 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Attention aux locations temporaires ; les jeunes agriculteurs ont besoin de certitudes dans la durée. Ils sont souvent en difficultés pour obtenir des terrains publics, peut-être faudrait-il inclure cette condition dans les clauses environnementales du bail à ferme (en lien avec la réforme de celui-ci). ➔ Il serait intéressant de faire un inventaire du taux de liaison de chaque exploitation, et en faire une gestion équitable, en facilitant l'accès à la terre aux petits producteurs. ➔ Les locations d'herbes se font « à l'année », ce qui est incompatible avec le maraîchage par exemple. ➔ Il s'agit du métier des architectes, surtout pour les dossiers urbanistiques plus conséquents. L'aide à apporter est intéressante pour des petits dossiers tels que des creusements de mares. ➔ Il existe des moyens de communications plus actuels que des toutes-boîtes ; réseaux sociaux, mails, ... ➔ Il faut agir sur les circuits courts, et viser une échelle plus large qu'uniquement la commune. Le GAL Romana semble plus approprié.

	<p>Financières : Un subside/emploi CDD pour l'élaboration d'un plan d'autonomisation de la production légumière pour les collectivités</p>	<p>→ Idem ; à réfléchir à l'échelle du GAL Romana. Une cuisine « afsca » ou un atelier de transformation partagé serait un super outil pour les repas des collectivités (écoles, CPAS, ...)</p> <p>→ Un magasin coopératif est en cours de réalisation, l'ouverture devrait avoir lieu en novembre.</p> <p>→ Il faudrait entretenir d'abord les voiries non agricoles...</p> <p>→ Il serait préférable de payer un cuisinier collectif ! La commune pourrait par contre mettre un terrain à disposition pour les écoles afin d'y développer un projet pédagogique de « potager partagé » et responsabiliser les élèves vers une autonomie alimentaire.</p>
3	<p><u>Demandes d'informations des agriculteurs-producteurs :</u> (en période hivernale / basse saison)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien des chemins et la réfection des voiries agricoles (6x), promotion des produits fermiers / circuits courts (4x), intégration paysagère des bâtiments agricoles (3x), réservoirs et points d'eau de pompage (3x), création d'un groupement d'employeur (2x), ramassage/stockage des bâches (2x) • La promotion touristique (tourisme à la ferme) • La création d'un groupement d'achat (favoriser l'existant // GAC d'Ambly) • Les aides administratives, législation sur : Le permis de bâtir, L'autorisation à exploiter, La vente à la ferme • La diversification agro-touristique, diversification agro-alimentaire, agroforesterie, structure d'entre-aide entre agriculteurs et les consommateurs ; chantiers ponctuels, abattoir de proximité • STOP aux déchets le long des voiries et des pâtures, STOP aux traitements chimiques aux abords des lieux d'habitations, des voiries, des chemins de balade, des haies, des cours d'eau, des parcelles en bio, ... <ul style="list-style-type: none"> → Sous quelle forme donner ces informations ?? Un cycle de conférences ? <p>Organiser des rencontres entre personnes ressources et producteurs, avec la CLDR et la Commission Agricole.</p>	<p>Les avis sur la question d'informations à apporter aux agriculteurs-producteurs sont assez divergents ;</p> <p>→ Organiser des réunions de la Commission Agricole avec un thème spécifique, grouper des thèmes similaires, éventuellement avec la présence de personnes ressources ou personnes pouvant partager une expérience en la matière, un témoignage, et y inviter les agriculteurs-producteurs (attention à la communication).</p> <p>→ Voir au cas par cas selon les problématiques propres à chaque agriculteur-producteur.</p> <p>→ Proposer un cycle de conférences est intéressant mais pas adapté ; le soir n'est pas un bon moment.</p> <p>→ La question de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles doit se traiter via le service urbanisme de la commune, en lien avec les outils de la MUFA.</p>

4	<p>Promotion des producteurs et produits locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertoire global reprenant les coordonnées des producteurs ainsi que leurs produits et les périodes où ils sont disponibles (// saisons). Brochure, site internet de la commune, ... • Aide à la création de visuels et d'éléments de promotion/communication pour les producteurs • Annonces des possibilités de ventes directes ainsi que les ventes de viande ponctuelles (ex : tel éleveur propose des colis de viande tel jour, ...). • Meilleure promotion des Journées Fermes Ouvertes pour ouvrir les communications entre producteurs et consommateurs, pourquoi pas un parcours des fermes sur la commune. • Création d'évènements de mise en valeur des produits locaux (ex : marchés « c'est bon, c'est Romana ») • Incitation auprès des associations à proposer des repas « de terroir » avec des produits de la commune en priorité (ex : soupers spaghettis → produits du terroir) 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Existe déjà sur le site communal, à compléter. Cependant, une plateforme regroupant l'ensemble des agriculteurs-producteurs, avec les produits disponibles pourrait voir le jour, permettant d'informer sur des ventes directes ponctuelles, par mails ou notifications. ➔ Le GAL Romana pourrait aider pour des visuels de communication adaptés. ➔ Important de former les agriculteurs-producteurs à la création d'un réseau de consommateurs, dont la provenance doit pouvoir dépasser les limites communales selon les types de production (bovins, ovins, ...). ➔ Les JFO sont surtout touristiques et ont un impact local limité. De plus c'est un facteur temps considérable pour les agriculteurs-producteurs. ➔ Un évènement de mise en valeur des agriculteurs-producteurs pourrait être l'organisation d'une sorte de concours « patrimoine agricole », à l'instar des concours « façades fleuries » ; les agriculteurs selon le thème imposé pourraient ainsi faire découvrir leurs haies vives, mares, prairies à haute valeur biologique, ...
5	<p>Education et sensibilisation des consommateurs :</p> <p>Les mentalités des consommateurs doivent évoluer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animations dans les écoles (ateliers, métier d'agriculteurs-producteurs, visites de fermes et d'élevages, atelier maraîchage, prix juste, produits de saisons...) par les membres du GAC La Capucine et les institu.teur.trice.s • Mieux faire connaître les enjeux des fermes dans les villages et valoriser la profession d'agriculteurs-producteurs (ex : éviter les villages dorts).) • Valoriser le rôle des agriculteurs-producteurs dans la sauvegarde de l'environnement (maintien des mares, haies, prairies extensives, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le GAC La Capucine est toujours partenaire pour partager des animations et ateliers dans les écoles. ➔ Les villages de la commune ne tendent pas (encore) vers une absence de dynamique de villages dorts, mais il est important de continuer à préserver ça ! <ul style="list-style-type: none"> ○ Informations aux nouveaux habitants ○ Soutien aux initiatives citoyennes visant le maintien d'une vie agricole dans les villages. ➔ En termes de sauvegarde de l'environnement, les enjeux d'utilisation rationnelle de l'eau sont de plus en plus urgents à traiter, une année de sécheresse comme 2020 en est le témoin. Par exemple ; ne plus laisser l'eau s'écouler dans les ruisseaux mais faire le maximum pour la « retenir » et la laisser s'infiltrer dans les nappes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une rubrique régulière dans le Flash Info (ex : travaux agricoles et production au fil des saisons). 	<p>➔ Définir « qui prend le bic » ! Cette rubrique des travaux agricoles et production au fil des saisons aurait toute sa pertinence, des témoignages pourraient enrichir les différents thèmes.</p>
6	<p>Aide à la vente des produits locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrouver davantage de produits locaux dans les commerces existants, ex : un rayon spécial « produits locaux » au Spar, à l'épicerie de Forrières, ..., avec une visibilité travaillée. • Créer un point de vente central à Nassogne (magasin communal, coopérative, CPAS, ... ?), pouvoir retrouver tous les produits locaux au même endroit. • Créer un lieu couvert pour les marchés de terroirs (halle de Forrières en cours). • Créer une coopérative citoyenne d'achat de produits en vrac et de circuit court. • Orienter les producteurs vers les bons organismes. 	<p>➔ Une dynamique de création d'un point de vente de produits locaux se met en place de façon spontanée par des privés. Elle est d'emblée bien saluée.</p> <p>➔ Un lieu couvert pour les marchés est en cours de réflexion, l'appel à auteur a été lancé et celui-ci a pu présenter une première esquisse du projet (halle à Forrières).</p> <p>➔ Une remarque générale ; il est important de sensibiliser davantage à la consommation locale.</p>
7	<p>Impulser la création de nouveaux GAC (Groupe d'Achat Commun): Le GAC La Capucine, d'Ambly, est insuffisant pour satisfaire les besoins de tous les habitants de la commune. Le GAC La Capucine serait d'accord d'épauler et impulser de nouveaux GAC qui désireraient se créer et se mettre en réseau.</p> <p>La première étape est de promouvoir les circuits courts, ensuite réfléchir à mettre en place un service de collecte auprès des producteurs et de dispatching entre les villages (// collect n go).</p> <p>(Une coopérative a ouvert un point de vente à Marche fin avril : fermes en vie). (Le GAC La Capucine va créer une coopérative citoyenne d'achat).</p>	<p>➔ L'enjeu principal est de savoir quels sont les produits disponibles, sachant que les producteurs de viande sont peu concernés par le système des GAC de par les difficultés de conditionnement, et que les cultivateurs communaux concernés par les GAC ou une coopérative sont peu nombreux.</p> <p>➔ Le GAC La Capucine peut rencontrer les personnes qui souhaiteraient se lancer dans la mise en œuvre d'un GAC dans un autre village de la commune, eux se sont élargis au-delà des producteurs communaux et organise la redistribution des différents produits sélectionnés.</p> <p>➔ Il y a de nombreux intérêts à centraliser les produits, mais ne pas oublier la gestion des stocks et l'espace de dépôt conséquent.</p> <p>NB : le GAC La Capucine ne va pas créer de coopérative citoyenne d'achat, l'information est fausse.</p>

8	<p>Instaurer les produits locaux dans les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des groupements de producteurs locaux pour les collectivités • Aider les collectivités à faire face aux contraintes imposées par l'AFSCA • Définir un « décret communal » pour utiliser un maximum de produits locaux dans les repas des collectivités et lors d'événements communaux ou des associations locales (ex : faire une soupe avec des légumes locaux pour les midis des écoles). 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Oui, très bonne chose à mettre en œuvre naturellement ! Cependant l'échelle communale est trop restreinte au vu du nombre de producteurs présents actuellement. ➔ Pour aider de jeunes maraîchers à s'installer, il faut une aide plus conséquente que des terrains (déjà un bon début, mais pas toujours suffisant). ➔ Un « décret communal » ou « charte communale maraîchère » est un bon début pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager l'installation de nouveaux producteurs et rencontrer une offre capable de répondre à la demande. ○ Informer sur les produits de saison, revoir la manière dont faire les menus et la façon de cuisiner. ○ Inciter à conserver autrement les légumes de saisons, et sensibiliser les consommateurs à une alimentation <i>autrement, différente</i>, plus en phase avec les saisons (ex ; bocaux, conserves, ...) ○ Définir les provenances de légumes et d'autres productions lorsqu'on est hors saison. ○ Analyser les contraintes de l'AFSCA et étudier les différentes possibilités de lever les freins ○ ...
9	<p>Autonomie alimentaire Définition d'un plan stratégique pour le développement de l'autonomie alimentaire de la commune (particuliers et collectivités).</p> <p>➔ Voir point 9 « Envisager l'autonomie alimentaire locale ».</p> <p>Envisager l'autonomie alimentaire locale : Fixer des objectifs à l'horizon des 10 ans de mise en œuvre du PCDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur l'attribution des terrains agricoles communaux : - 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ La question s'envisage sur une échelle plus large qu'une commune, il faut voir plus grand, éventuellement l'échelle du GAL Romana. Il est cependant possible d'améliorer la situation à Nassogne, où la production est essentiellement bovine (lait et viande) et ovine, et trop importante pour s'écouler uniquement sur la commune où la demande est négligeable par rapport à l'offre. ➔ Par ailleurs, il n'est pas possible de produire sur la commune <i>tout</i> ce que les habitants consomment.

	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux producteurs d'avoir des terrains à proximité les uns des autres (ne pas devoir faire 20 km entre deux terrains). - Attribuer prioritairement les terres agricoles à des projets d'agriculture bio ou raisonnée, de petite échelle. - Mettre à disposition des terrains communaux pour aider des jeunes à se lancer dans le maraichage bio, en partenariat avec le CPAS (ex : produire les fruits et légumes pour les repas scolaires). - Appel à candidat pour un projet avec mise à disposition de terre (cf. Comblain-au-Pont et Terre en vue). • Créer un espace partagé pour la transformation alimentaire et artisanale des produits (ex : filière laine). • Augmenter le nombre de producteurs sur la commune (notamment les maraîchers). Accorder une aide aux producteurs qui voudraient s'installer, afin qu'ils puissent répondre aux demandes des consommateurs. • Créer et coordonner une plateforme producteurs-consommateurs, et viser un équilibre. À l'horizon de 10 ans c'est possible. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ L'attribution des terrains agricoles communaux pourrait être revue selon différents critères, moyennant un cahier des charges approprié aux nouvelles mesures de protection environnementales reprise dans la loi de réforme du bail à ferme. ➔ Bénéficiaire de terrains proches les uns des autres ressemble à un remembrement, sujet sensible car cela serait une atteinte au droit de propriété des agriculteurs-producteurs. Un « remembrement à l'amiable » pourrait s'envisager selon les demandes et possibilités des agriculteurs-producteurs. ➔ Augmenter le nombre de producteurs, et entre autre maraîchers, sur la commune serait bénéfique pour les circuits courts. Cependant il faut prendre en considération les limites des terres agricoles peu fertiles de l'Ardenne, et avoir en tête que les variétés de légumes restent limitées. Une autonomie totale est illusoire, mais l'augmentation de la production maraîchère locale est réaliste et mérite d'être encouragée.
10	<p>Faire tourner le marché fermier de Forrières dans les différents villages : une tournante permettrait d'attirer plus d'artisans et d'assurer la rencontre entre plus de personnes différentes. >< Il vaut mieux un seul grand marché, pour qu'il prenne de l'ampleur et se renforce, que plusieurs petits à différents endroits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Un renforcement du marché de Forrières est évident pour l'ensemble des participants. À partir du moment où on crée une halle à un endroit, la délocalisation n'a plus de sens. Cela ne doit pas empêcher pour autant des actions locales dans les villages, mais pas de façon systématique pour ne pas créer de confusions / cafouillages pour les consommateurs.
11	<p>Promouvoir la diversification agricole (<i>quelle évolution du secteur agricole</i>) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ La diversification est essentielle pour aller vers une plus grande autonomie, mais n'est pas généralisable. Intensifier des terres pour produire des légumes est tout à fait pertinent, car la production bovine en Wallonie est trop conséquente par

	<p>Privilégier les terres disponibles au cœur de village pour des projets type maraicher... et les terres extérieures pour de l'intensif, plus loin des villages : Echanges de terre possible ?</p>	<p>rapport au marché européen. Cependant le maraîchage ne peut pas se faire sur n'importe quelle parcelle, cela nécessite des terres un minimum fertiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Attention à bien comprendre ce qu'est une agriculture intensive et extensive, à ne pas confondre ! Le maraîchage est une activité agricole intensive. Les parcelles extérieures aux villages sont considérées comme de grandes parcelles, réservées préférentiellement à l'élevage, qui est une pratique extensive. ➔ Viser l'autonomie fourragère pour les éleveurs est à encourager ; moins de bétail par hectare permet de laisser plus de place à la sauvegarde de l'environnement, il y a plus de prairies à haute valeur biologique possible par exemple, et une biodiversité proportionnellement plus conséquente.
12	<p>Stopper les élevages industriels et intensifs, et favoriser les petites unités qui créent plus d'emploi et sont plus respectueuses de la terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ De manière générale, industriel et agriculture ne semblent pas pouvoir s'associer. Lorsqu'on fait de l'industriel, on n'est pas dans de l'agriculture, on s'éloigne du concept producteurs-consommateurs-circuits courts. L'agriculture est une activité primaire, qui part d'un seul « intrant » : le sol. ➔ Stopper ces élevages à court terme est difficilement envisageable, mais à l'horizon des 10 ans il est possible d'y parvenir. Il faut pouvoir infléchir les tendances au niveau communal, agir sur ce qu'on autorise ou pas, imposer des normes, se rapprocher des circuits courts, c'est essentiel ! (Les prix ne se décident pas à l'échelle communale). ➔ L'industriel ne devrait-il pas avoir sa place sur des zonings industriels plutôt que dans les villages ?

Note ; l'agriculture dépasse le concept de circuits courts, car ceux-ci, bien qu'ils soient importants de les encourager et les soutenir, ne concernent encore qu'une minorité de personnes. Il y a des enjeux agricoles bien plus importants à voir en parallèle.